

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FERMETURE DU PARCOURS MANAGEMENT RESPONSABLE DE PROJET ET DES ORGANISATIONS DU BUT SPECIALITE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ORGANISATIONS (GACO), ET DU PARCOURS INTEGRATION D'APPLICATIONS ET MANAGEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DU BUT SPECIALITE INFORMATIQUE

Vu le code de l'éducation en son article L613-2 et L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Article 1

Approuve la fermeture des parcours de BUT suivants :

- parcours management responsable de projet et des organisations du BUT spécialité gestion administrative et commerciale des organisations (GACO),
- parcours intégration d'applications et management du système d'information du BUT spécialité informatique.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
30 votes pour
0 vote contre
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

